



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 7 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 7 mai 2025.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 22  
Présents : 19  
Votants : 20

### **VOTE :**

**A L'UNANIMITÉ**  
Pour : 20  
Contre : 00  
Abstention : 00

### **PUBLIÉ LE :**

16/05/2025

**Etaient présents :** M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Emmanuelle DECLÉTY, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT et M. Thibaut KUEHN

**Excusée :** Mme Séverine DUVIVER a donné pouvoir à M. François SÉGURA

**Absents :** M. Matthieu DEVOS et Mme Carole TRIPLET

## D2025-031 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SEJOURS DES ENFANTS WIZERNOIS FREQUENTANT L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CAMP DES BRUYERES

### **Rapporteur : Monsieur Pierre EVRARD**

En 2024, la Commune a décidé de renouveler son adhésion à l'association "Camp de vacances des Bruyères" afin que les enfants Wizernois puissent fréquenter les accueils de loisirs organisés en Juillet par cette association.

Durant cette période, 51 enfants ont fréquenté les centres d'accueil, ce qui a représenté pour la Commune une dépense de 5 997.60 €, correspondant à 1 071 jours de fréquentation.

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'association « Camp de vacances des Bruyères », il a été décidé de réclamer aux Communes 5,70 € par jour et par enfant.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour 2025 :**

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Commune à l'association "Camp de vacances des Bruyères" ;
- **DE RÉGLER** la participation qui sera due par la Commune en 2 fois, à savoir :
  - Un acompte en juin, avant le démarrage du centre d'accueil correspondant à la moitié du coût de l'année 2024, soit 3000 €,
  - Le solde à la fin du centre sur présentation d'un état récapitulatif reprenant le nombre d'enfants et le nombre de jours de fréquentation.

**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.